



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Allocations

Question écrite n° 36049

#### Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur les problèmes que connaissent certains prérétraités du groupe CDF Chimie à Mazingarbe. En effet, les personnes en prérétraite depuis le 31 mai 1987 se voient retirer de l'indemnité Assedic l'équivalent de leur demi-pension de la Caisse autonome nationale, alors que ceux qui le sont à partir du 1er août 1987 touchent leur indemnité intégralement (Journal officiel du 1er août 1987, décret no 87-603 du 31 juillet 1987). Par conséquent, il lui demande s'il est possible d'obtenir un effet rétroactif permettant d'éviter cette différence d'indemnisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36049

**Rubrique :** Prérétraites

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 1988, page 401